



La Ferme des P'tits Gribouilles

Coupon d'Inscription Printemps 2019

L'enfant :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Vos coordonnées :

Mme, Mr : (nom, prénom).....

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° téléphone : E-mail :@.....

Accueil à la journée

- **A partir de 5 ans**
- **48,50 € / jour – Repas et Gouter inclus**

- Lundi 15 avril 2019
- Mardi 16 avril 2019
- Mercredi 17 avril 2019
- Jeudi 18 avril 2019
- Vendredi 20 avril 2019

Mini-Séjours

- **A partir de 6 ans**
- Du Lundi 15 avril au Mercredi 19 avril 2019 – 230 €
- Du Jeudi 18 avril au Vendredi 19 avril 2019 – 125 €

Fait à Le :

Signature :

Coupon d'inscription à retourner avec le règlement à :

Association La Ferme des P'tits Gribouilles - Martine HUBY - 2, Ferme de Trénube - 35160 Talensac

Possibilité de faire 2 chèques
Nous prenons les chèques vacances

Conditions générales de vente :

Les séjours sont organisés par l'association La ferme des P'tits Gribouilles dont le siège social est à Trénube -35160 Talensac

L'inscription à un séjour de vacances entraîne l'acceptation des conditions générales de ventes ci-dessous :

Pré-réservation : Les pré-réservations prises par téléphone ou par e-mail, sont enregistrées sous réserve de places disponibles et sont valables huit jours. Passé ce délai, si aucune inscription accompagnée d'un acompte n'a été reçue au siège de l'association, la réservation est réputée annulée.

Réservation / Inscription -Les inscriptions sont enregistrées sous réserve de places disponibles et à réception au siège de l'association du bulletin d'inscription daté et signé et d'un acompte d'au minimum 120 euros. Dans le cas où l'inscription intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement total du séjour est joint au coupon d'inscription. Si ces modalités ne sont pas respectées l'inscription n'est pas prise en compte. L'acompte est obligatoirement réglé en chèque, chèque vacances, mandat postal ou virement bancaire aucun dispositif d'aide au financement n'est accepté pour le paiement de l'acompte.

Tarif des séjours -Le prix des séjours de vacances comprend l'hébergement, la restauration, le matériel pédagogique, les animations, l'encadrement, le lavage du linge pour les séjours supérieurs à 7 jours. Le tarif des séjours ne comprend pas le transport.

Annulation du fait de l'association -L'association peut être contrainte d'annuler un séjour, dans les cas suivants : 1-le nombre d'enfants inscrit à un séjour n'est pas suffisant pour permettre un fonctionnement correct. 2-les conditions de sécurité du séjour ne sont pas garanties. Dans les deux cas, l'intégralité des sommes déjà versées sera restituée à la famille du participant, sans qu'aucune autre indemnité ne puisse être exigée.

Annulation du fait de la famille de l'enfant -Toute annulation doit être notifiée par écrit au siège de l'association, le cachet de la poste faisant foi. Quel que soit le motif de l'annulation, les sommes suivantes seront retenues en fonction des conditions ci-après : 1/ annulation plus de 45 jours avant le départ : 25 € au titre des frais de dossier ; 2/ annulation entre 45 et 30 jours avant le départ : 20% du coût du séjour 3/ annulation entre 30 et 15 jours avant le départ : 50% du coût du séjour ; 4/ annulation moins de 15 jours avant le départ ou absence le jour du départ : 100% du coût total du séjour.

Les séjours écourtés ne feront l'objet d'aucun remboursement et ce quel qu'en soit la raison.
Les frais d'adhésion sont conservés quelle que soit la date de l'annulation.

Assurances – Toute personne à l'origine d'une inscription est tenue de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels l'enfant peut être exposé durant le séjour.